

Commune de OFFLANGES

Règlement graphique

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes **Jura nord**

Echelle : 1/6 000 ème



Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
	23 mars 2023	du 8 janvier au 7 février 2024	28/11/2024

Zonage du PLU	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
criptions ponctuelles	
Éléments du paysage (aire isolée) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique
Éléments du paysage (mare) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique et commerciale
Éléments du paysage (patrimoine bâti) (art L151-19 du C.U.)	 Equipement
Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)	 Habitat
criptions linéaires	
Éléments du paysage (art L151-23 du C.U.)	Fond de plan
Linéaire commercial (art L151-16 du C.U.)	Réseau routier
Chemin (art L151-38 du C.U.)	 Autoroute
	 Réseau principal
	 Réseau secondaire
criptions surfaciques	
Espace boisé classé (art L113-1 du C.U.)	Cours d'eau
Espace réservé (art L151-41 du C.U.)	 Permanents
Espaces verts d'intérêt écologique (Élément du paysage) (art L151-23 du C.U.)	 Intermittents
Ensemble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)	 Limites communales
Jardin (art L151-23 du C.U.)	 Limites cadastrales
Marge de recul de 75m autour de la D673 (loi Barnier) (art L151-31 du C.U.)	 Bâtiments
Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (art R151-31 du C.U.)	 Surfaces en eau
Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)	
Zones humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)	
Secteur d'implantation des bâtiments des STECAL (art L151-13 du C.U.)	

Liste des emplacements réservés

iste du patrimoines vernaculaires

Numéro	Libellé
1	Croix
10	Chapelle
11	Fontaine
2	Croix
3	Croix
4	Croix
5	Chapelle
6	Croix
7	Croix
8	Croix
9	Croix

